

ANGERS / FRANCE - PARC DES EXPOSITIONS
LUNDI 31 JANVIER / MARDI 1^{er} FÉVRIER
2022

LE SALON DES DE VINS DE *Loire*



Un événement



DOSSIER PRATIQUE DE L'EXPOSANT



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

pass COVID-19
sanitaire

Dans le but de réduire les risques de transmission
de la Covid-19, l'accès à ce lieu nécessite la

PRÉSENTATION D'UN **PASS SANITAIRE**

Pass sanitaire dans
TousAntiCovid Carnet



Pass sanitaire
sur papier



OU

La conformité du pass sanitaire sera vérifiée
à l'entrée selon les règles en vigueur.

La vérification ne permet **ni d'avoir accès,**
ni de stocker vos données médicales.



Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, l'accès à certains lieux, établissements et activités accueillant du public est soumis à la présentation du pass sanitaire.

Le dispositif a été développé dans le respect de l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés concernant le respect des données personnelles. Retrouvez toutes les informations concernant le traitement des données du pass sanitaire sur la fiche de mentions RGPD.

SOMMAIRE



GÉNÉRALITÉS

1	Horaires - Accès	P.5
	Hébergement - Accueil au Commissariat Général	P.6
	Parkings	P.7
	Calendrier des prestations	P.7
	E-badges	P.8
	MISE EN GARDE : proposition d'insertion dans les annuaires et guides professionnels	P.9
	Plan général du Salon	P.10

ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

2	Équipement général de votre stand	P.12-13
	Électricité - Élingage	P.14
	Nettoyage - Verres - Service de glace	P.15
	Connexion WIFI	P.15
	Liste des prestataires	P.16-17
	Charte d'utilisation du réseau Internet	P.18

INSTALLATION

3	Montage - Démontage	P.20
	Livraison	P.21
	Levage Manutention	P.21

PENDANT LE SALON

4	E-badge Exposant	P.23
	Restauration	P.23

RÉGLEMENTATION

5	Rappel des principales règles de sécurité et d'hygiène à respecter	P.25
	Gestion des déchets	P.26
	Gardiennage	P.27
	Assurances	P.27
	Commission de sécurité	P.28-29

BONS DE COMMANDE

6	Bon de commande général	P.31
	Croquis de positionnement du compteur électrique	P.32
	Demande élingues et accroches	P.33
	Loire Maine Manutention	P.34
	Bon de commande - stand modulaire	P.35-36
	Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie	P.37
	Memento	P.38

1 - GÉNÉRALITÉS

HORAIRES - ACCÈS	P.5
HÉBERGEMENT	P.6
ACCUEIL AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL	P.6
PARKINGS	P.7
CALENDRIER DES PRESTATIONS	P.7
E-BADGES	P.8
MISE EN GARDE : proposition d'insertion dans les annuaires et guides professionnels	P.9
PLAN GÉNÉRAL DU SALON	P.10

1 - HORAIRES - ACCÈS

HORAIRES

Le SALON DES VINS DE LOIRE se déroulera au Parc des Expositions d'Angers les :

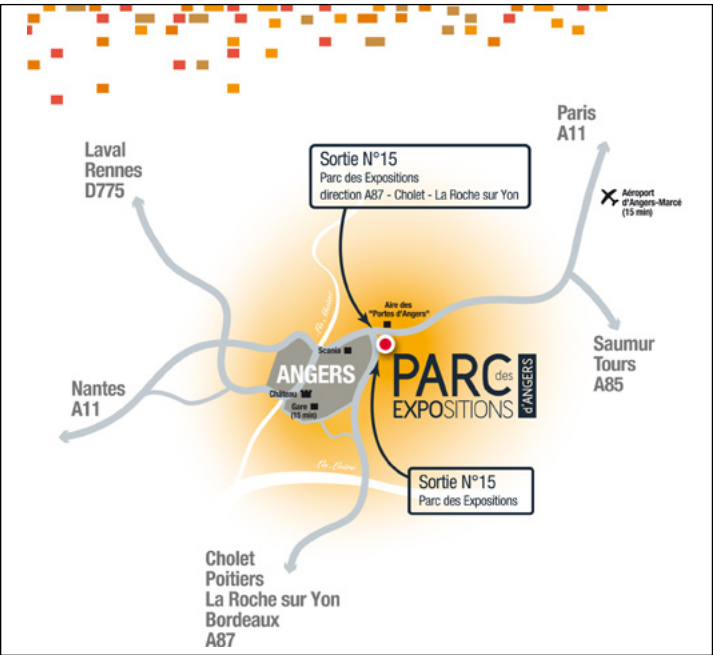
- Lundi 31 janvier 9 H - 19 H
- Mardi 1 février 9 H - 18 H

Les parkings et les accès exposants seront ouverts à :

- Lundi 31 janvier 7 H 30
- Mardi 1 février 8 H

Parkings exposants : Terrasse Grand Palais (portail 3) + Parking 5

Parkings visiteurs : Parkings 1 et 2



ACCÈS

ROUTE

Accès direct en provenance des autoroutes :

- A 11 (Paris-Nantes) - Sortie n°14
- A 85 (Tours - Saumur - Angers)
- A 87 (Cholet-Niort) - Sortie n°15

Coordonnées GPS :

Sur commune de ST SYLVAIN D'ANJOU

Longitude : 00°29'43"OUEST

Latitude : 47°29'52" NORD

TAXI

Allo Anjou Taxi : 02.41.87.65.00

ou téléchargez l'application

<https://www.alloangerstaxi.fr/20-actualites-angers/95-telechargez-l-application-taxi-a-angers>

VÉHICULE EN LOCATION

AVIS, Gare d'Angers - Tél. 0 820 61 16 82

BUS ET NAVETTES

Navettes gratuites

Entre la gare et le Parc des Expositions (Entrée 1)

Les horaires des navettes seront disponibles en janvier sur le site internet du salon (rubrique Infos pratiques)

www.salondesvinsdeloire.com/

Bus, prendre la ligne N°2, direction VERRIERES-EN-ANJOU, descendre à l'arrêt Parc des Expositions, entrée 1.

www.irigo.fr/

TRAIN

Par TGV (1h30 de Paris), Angers Saint-Laud

AVION

Aéroport de Nantes-Atlantique à 45 mn d'Angers par l'A 11 : www.nantes.aeroport.fr

1 - HÉBERGEMENT - ACCUEIL/COMMISSARIAT GÉNÉRAL

HÉBERGEMENT

Réservez votre hébergement via notre Centrale de réservation.

Rendez-vous sur le site du Salon : www.salondesvinsdeloire.com - Rubrique - Infos pratiques.

Pour contacter la centrale hôtelière : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

Tél. : 00 33 (0)2 41 23 50 23 - Email : resa@destination-angers.com

Les demandes seront honorées dans la limite des disponibilités.

ACCUEIL / COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Toute l'équipe du SALON DES VINS DE LOIRE se tiendra à votre disposition au Commissariat Général, situé dans le Grand Palais, sous le restaurant.

Présentez-vous dès votre arrivée pour :

- Retirer vos e-badges, cartes d'invitation si vous ne les avez pas reçus,
- Toute demande d'intervention particulière (eau, électricité, spots...),
- Toute commande supplémentaire (invitations, ebadges exposants, spots...) : toute commande doit être accompagnée d'un règlement.

Et pour tout autre service (besoin de photocopies, déposer du courrier avant 16h sur semaine).

VOS INTERLOCUTRICES

Chef de projet :

Auréli MICHAUD - Tél : 02 41 93 40 40

aurelie.michaud@destination-angers.com

Contacts commerciaux :

Margaux AUBIER - Tél : 02 53 61 70 18

margaux.aubier@destination-angers.com

Véronique DAUTRICHE - Tél : 02 41 93 40 51

veronique.dautriche@destination-angers.com

Contact administratif :

Isabelle HOUSSIN - Tél : 02 53 61 70 17

isabelle.houssin@destination-angers.com

Contacts techniques :

Maria POINEL - Tél : 02 41 93 40 40

maria.poinel@destination-angers.com

Camille VERON - Tél : 02 41 93 40 40

camille.veron@destination-angers.com

COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Ouvert le vendredi 28 janvier
et du dimanche 30 au mardi 1^{er} février

☎ 02 41 93 40 30

Vendredi 28/01	14H00 - 17H00
Dimanche 30/01	11H00 - 13H00 / 14H00 - 20H00
Lundi 31/01	7H30 - 19H00
Mardi 01/02	8H30 - 18H00

1 - PARKINGS - CALENDRIER DES PRESTATIONS

PARKING EXPOSANTS

Un parking vous est réservé (dans la limite des places disponibles).
Il s'agit de la terrasse Grand Palais (accès portail 3) + parking 5.

Attention : vous accéderez aux parkings exposants avec votre e-badge exposant.

En outre, tous les passagers du véhicule doivent obligatoirement être porteurs du e-badge exposant. Il est interdit aux visiteurs de pénétrer sur le parking intérieur ou d'utiliser les entrées exposants.

Si vous ne pouviez tous y stationner, nous vous rappelons que vous pourriez également utiliser les parkings visiteurs gratuits : P1 et P2.

Pour les véhicules lourds restant sur le site : du montage au démontage, des aires de stationnement seront balisées le long des grilles de la terrasse du Grand Palais.

DL Evénements, notre prestataire en gestion de parking, indiquera précisément les emplacements.

CALENDRIER DES PRESTATIONS

PRESTATIONS	DATES	PAGE
Commande électricité / Positionnement compteur	17 janvier	31/32
Commande de mobilier, plantes (cf liste des prestataires)		16/17
Demande d'autorisation élingage et accroches		33
Bon de commande - GL EVENTS		35/36

Un bon de commande relatif à ces prestations est à votre disposition à partir de la page 31.
Avant de passer toute commande auprès de nos services, merci de bien vérifier si votre société ne l'a pas déjà effectuée.

Retrouvez l'ensemble
des bons de commandes sur le site :
www.salondesvinsdeloire.com
Espace exposants

1 - E-BADGES

Chaque personne présente sur le site (exposants, prestataires de services, monteurs de stands,...) **devra être munie d'un e-badge pour entrer sur le site que ce soit avant, pendant ou après la manifestation** (un par personne). Deux types de badges seront transmis par e-mail au Responsable de stand : e-badge Montage-Démontage et e-badge Exposant.

À partir du vendredi 28 janvier, seules les personnes badgées auront accès au Salon.

Ces badges vous seront adressés mi-janvier, si vous avez réglé le solde de votre facture.

À noter :
Ces badges montage-démontage n'auront aucune validité pendant le salon

Vous disposez d'e-badges que vous devrez pouvoir présenter en permanence pendant toute la durée du salon.

Les e-badges ne vous seront transmis qu'après règlement du solde de votre stand. Afin d'éviter les files d'attente au Commissariat Général, nous vous conseillons vivement de régler le solde avant votre arrivée au Parc des Expositions.

N'oubliez pas de **prévoir des e-badges pour tous les membres de votre entreprise**.

Ils ne pourront pas utiliser les cartes d'invitation réservées exclusivement aux acheteurs professionnels et aucun appel d'exposant ne sera fait à l'entrée.

Ces e-badges exposants vous **permettront d'accéder aux parkings exposants**.



MISE EN GARDE : PROPOSITION D'INSERTION DANS LES ANNUAIRES ET GUIDES PROFESSIONNELS

Nous souhaitons attirer votre attention sur la propagation des messages et propositions commerciales de diverses sociétés, dont le siège est souvent à l'étranger, qui proposent aux sociétés exposantes un référencement dans leur annuaire / guide professionnel sur Internet.

Via notre Fédération professionnelle UNIMEV, ont été portés à notre connaissance de nombreux contentieux et litiges afférents à ces parutions.

L'utilisation de notre nom, ou de celui de notre salon, peut vous induire en erreur et vous laisser penser que nous sommes associés, que nous accréditons, participons ou que nous cautionnons l'offre qui vous est ainsi faite. Il n'en est rien et nous vous conseillons la plus grande vigilance sur ces propositions.

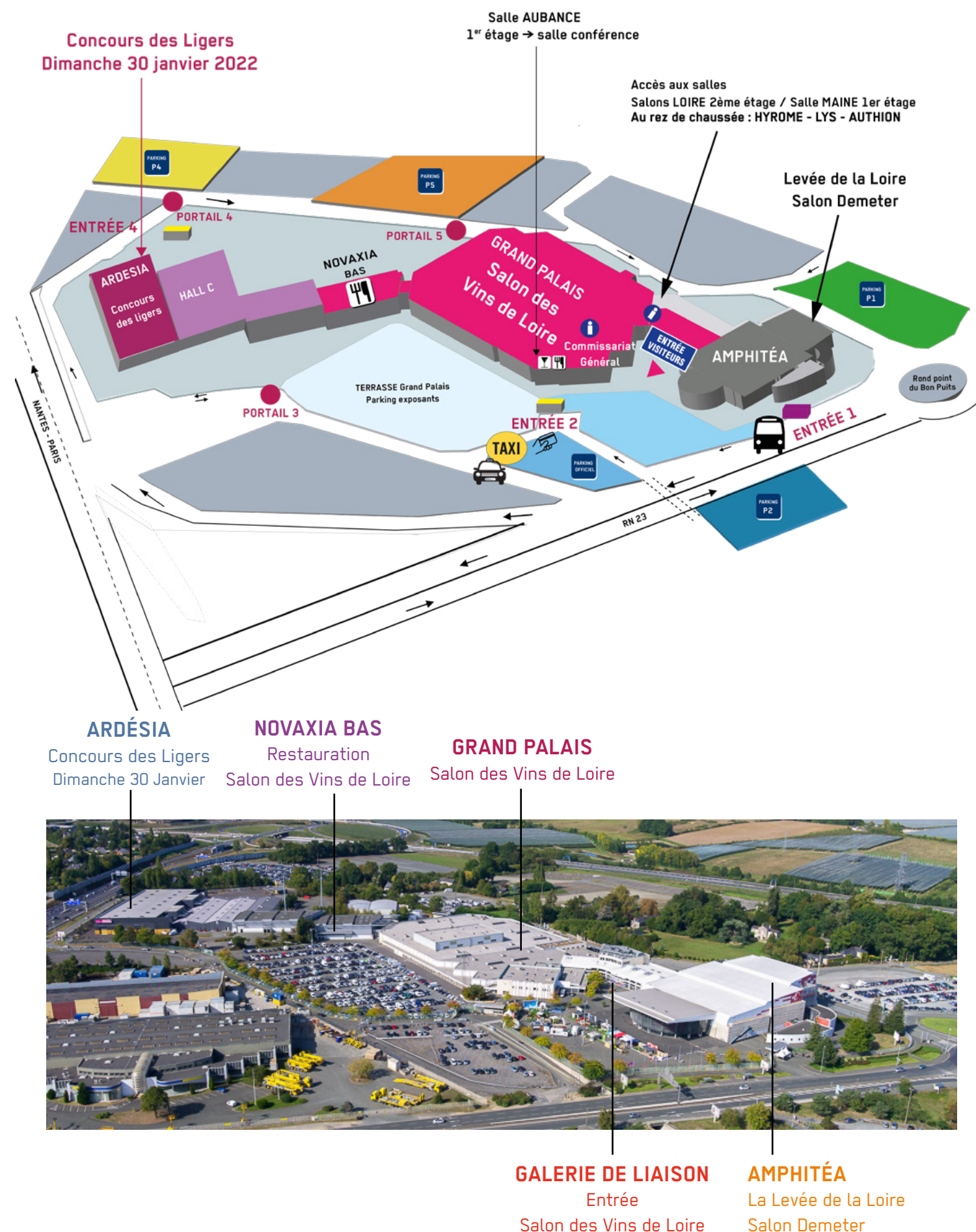
Si vous êtes sollicités par ce type de sociétés, nous vous recommandons avant toute signature d'un document vous engageant juridiquement et financièrement - d'appeler votre référent sur notre salon, ou mieux encore la

**Fédération des Métiers de l'Événement (Foires & Salons)
UNIMEV au 01 53 90 20 00**

pour vérifier la réalité, la teneur et le sérieux de l'offre commerciale qui vous est faite.

Pour toute demande d'information sur le catalogue officiel du salon (papier ou web), nous vous invitons à contacter vos interlocuteurs habituels.

1- PLAN GÉNÉRAL DU SALON





2 - ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL

(Stand Liberté nu, stand Cosy, stand Mini, stand Bières/Cidres/ Spiritueux artisanaux, vos cloisons) P.12-13

ÉLECTRICITÉ, ÉLINGAGE

P.14

NETTOYAGE, VERRES, SERVICE DE GLACE

P.15

CONNEXION WIFI

P.15

LISTE DES PRESTATAIRES

P.16-17

CHARTRE D'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET

P.18

2 - ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE VOTRE STAND

L'équipement et l'aménagement des stands ont été réalisés (par le Parc des Expositions d'Angers). N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes.

Cependant, votre installation doit obligatoirement prendre en compte les éléments suivants :

- **Ne démonter ni modifier les éléments** que nous avons mis en place, telles que les enseignes.
- **Ne pas dépasser les limites de l'espace** qui vous est attribué et nous consulter pour toute installation excédant une hauteur de 3 m.

Par ailleurs, **l'aménagement de votre stand doit se faire dans le respect des stands mitoyens au vôtre**. Ainsi, aucun panneau publicitaire ne doit être visible des stands voisins du vôtre et les structures apparentes doivent être habillées de façon à ne pas dégrader esthétiquement les stands voisins, notamment ceux situés à l'arrière du vôtre.

Nous vous demandons également de veiller à ce que vos collaborateurs soient présents sur votre stand dès l'ouverture du salon et jusqu'à l'heure de fermeture.

STAND LIBERTÉ NU

Mise à disposition d'une surface nue : sans cloison, moquette (noire), sans bandeau, ni spot d'éclairage, sans enseigne, sans alimentation électrique. Contours de votre stand scotché aux angles.

VERRES : 1 verre offert par exposant / vigneron.

STAND COSY

Mise à disposition d'un stand de 8 m² 4x2m.

Panneau de fond et/ou cloisons latérales en mélaminé blanc, hauteur 2,50m (épaisseur 4,5cm). **Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits**. Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette noire.

ENSEIGNE SUR PIED : elle comporte le texte que vous avez complété dans votre dossier d'inscription, ainsi que le numéro de votre stand.

MOQUETTE : les allées sont recouvertes de moquette de couleur noire, la moquette des stands est de couleur noire. Contours de votre stand scotché aux angles.

Accès à une réserve et deux compteurs électriques collectifs, accès partagé à un réfrigérateur (pour 4 exposants). **N'oubliez pas vos rallonges**.

VERRES : 1 verre offerts par exposant / vigneron.

2 - ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE VOTRE STAND

STAND MINI - 6m²

Mise à disposition d'un stand de 6 m 3x2m.

Panneau de fond et/ ou cloisons latérales en mélaminé blanc, hauteur 2,50m (épaisseur 5 cm).

Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits. Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

ENSEIGNE SUR PIED : elle comporte le texte que vous avez complété dans votre dossier d'inscription, ainsi que le numéro de votre stand.

MOQUETTE : les allées sont recouvertes de moquette de couleur noire, la moquette des stands est de couleur noire. Contours de votre stand scotché aux angles.

Mise à disposition d'un compteur électrique de 2kw partagé à 2 exposants. **N'oubliez pas vos rallonges.**

VERRES : 1 verre offert par exposant / vigneron.

STAND BIÈRES / CIDRES / SPIRITUEUX ARTISANAUX

Mise à disposition d'un stand de 6 m² 3x2m.

Panneau de fond et cloisons latérales en mélaminé blanc, hauteur 2,50m. **Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.**

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

ENSEIGNE SUR PIED : elle comporte le texte que vous avez complété dans votre dossier d'inscription, ainsi que le numéro de votre stand.

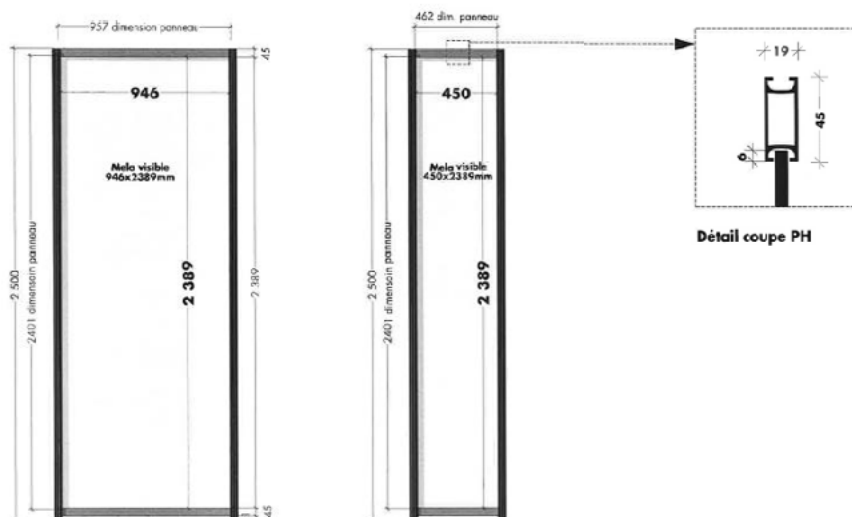
MOQUETTE : les allées sont recouvertes de moquette de couleur noire, les stands de couleur noire. Contours de votre stand scotché aux angles.

Accès à un compteur électrique collectif. **N'oubliez pas vos rallonges.**

VOS CLOISONS

FICHE TECHNIQUE

Cloisons modulaires 945x2500mm et 450x2500mm



2 - ÉLECTRICITÉ - ÉLINGAGE

ÉLECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé d'une manière générale dans l'angle en fond du stand à terre.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre demande d'inscription.

Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au bon de commande page 31.

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre compteur, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis page 32.

Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du compteur.

Nous nous réservons le droit de vous facturer un coût de changement d'emplacement de compteur en cas de non précision préalable de l'emplacement souhaité sur votre stand, avant le 19 janvier 2022.

Exemple de puissance consommée en Kw :

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
Bouilloire	1,7 à 2,2 kw
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur / TV	0,1 à 0,5 kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

ÉLINGAGE A LA CHARPENTE DES HALLS

Avant toute opération d'accroche, vous devrez obtenir l'autorisation du Parc des Expositions. Le poids total suspendu, le type d'accroche et leur nombre devront être clairement indiqués sur le document page 33.

Sans accord de notre part, votre prestataire n'est pas autorisé à élinguer sur nos structures.

Rappel : seul un prestataire professionnel est autorisé à élinguer à la charpente de nos halls (liste soumise par le Parc des Expositions). Vous n'êtes pas habilité à le faire par vous-même.

>> TÉLÉCHARGEZ LES FORMULAIRES ET BONS DE COMMANDE
sur www.salondesvinsdeloire.com / Rubrique « ESPACE EXPOSANTS »

2 - NETTOYAGE - VERRES - SERVICE DE GLACE - WIFI

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors des heures d'ouverture du Salon.

Si vous ne souhaitez pas procéder vous-même au nettoyage de votre stand, nous vous communiquons les coordonnées de la société prestataire de service au Parc des Expositions : GSF – Tél : 02.41.68.11.85.

Par ailleurs, un programme de gestion des déchets est mis en place au Salon des Vins de Loire. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront remises pour le montage, le démontage, et le déroulement du salon (Cf. détail en page 26).

Tous les soirs du Salon, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri aux équipes de nettoyage qui les collecteront.

VERRES VISITEURS

Le Salon des Vins de Loire met à disposition de ses visiteurs, et uniquement de ses visiteurs (un par personne), **des verres professionnels** identiques à ceux proposés par La Levée de la Loire et le Salon Demeter, portant les logos des 3 salons.

SERVICE DE GLACE

Nous mettons gracieusement à votre disposition de la glace pilée. Rendez-vous auprès de l'hôtesse dédiée (allée G du Grand Palais) muni d'un récipient. L'hôtesse vous remettra de la glace **sur présentation de votre badge exposant** ; ce service n'étant réservé qu'aux seuls exposants du Salon des Vins de Loire.

CONNEXION WIFI

Chaque utilisateur muni de son PC portable Wifi (Orange recommande une carte intel centrino) se connecte instantanément grâce à de simples codes d'accès sans rien avoir à configurer avant de naviguer sur internet ou accéder à son intranet.

Demande de codes au Commissariat Général lors du montage.

Attention :

Votre ordinateur doit être équipé d'une carte WIFI paramétrée DHCP ou d'une carte réseau sortie RJ45 paramétrée DHCP. Sous réserve du débit offert par l'opérateur ou les FAI.

2 - LISTE DES PRESTATAIRES

ACCROCHES - ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUES DE STAND

ALIVE EVENTS Jean-Pierre ULLY	Tél : 02 41 22 00 22	email : jp.ully@alive-events.fr
CALIGRAM Jean-Yves CLOCHARD	Tél : 02 41 39 74 74	email : info@caligram.fr
SCENGO Eric GOHIER	Tél : 02 41 26 84 26	email : eric.gohier@scengo.com

ACCROCHES SIGNALÉTIQUE BANDEROLES

MASA DIFFUSION Arnaud MASA	Tél : 06 07 28 51 75 / 02 41 45 14 00	email : arnaud@masadiffusion.fr
SCENGO Eric GOHIER	Tél : 02 41 26 84 26	email : eric.gohier@scengo.com

CONCEPTION DE STAND & RÉSERVE

GL EVENTS Agnès MAHÉ	Tél : 02 40 34 35 83	email : agnes.mahe@gl-events.com
--------------------------------	----------------------	----------------------------------

DÉCORATION FLORALE

FLEURS COUPÉES	NATURE ACIDULEE Audrey BARRAUD	Tél : 06 61 70 91 54 email : natureacidulee@orange.fr
PLANTES JARDINIÈRES	FLOR'ATLANTIC Hervé PLOUX	Tél : 06 80 02 25 99 email : helene.campagne@gmail.com
PLANTES JARDINIÈRES	AG-CREATION Arnaud GUIMBRETIERE	Tél : 06 23 14 67 80 info@ag-creation.fr

GAZ - HÉLIUM

PROLIANS MARTIN RONDEAU Didier FRANCFORT	Tél : 02 41 32 45 41	email : dfrancfort@prolians.eu
--	----------------------	--------------------------------

IGNIFUGATION

PROTEC'FLAM	Tél : 02 40 90 10 80	
--------------------	----------------------	--

MANUTENTION

GONDRAND	Tél : 06 21 39 20 79	email : mario.tedesco@gondrandlyon.fr
LOIRE MAINE MANUTENTION (sans chauffeur)	Tél : 02 41 34 73 33	email : location@lmm49.com

PLOMBERIE

AXIMA Julien TAILLANDIER	Tél : 02 41 49 43 15	
------------------------------------	----------------------	--

2 - LISTE DES PRESTATAIRES

MATÉRIEL VIDEO

ALIVE EVENTS Jean Philippe ULLY	Tél : 02 41 22 00 22	email : jp.ully@alive-events.fr
SCENGO Eric GOHIER	Tél : 02 41 26 84 26	email : eric.gohier@scengo.com

MOBILIER

AMEXPO	Tél : 02 51 12 90 77	email : contact@amexpo.fr
CAMERUS	Tél : 01 57 14 25 25	email : contact@camerus.fr

PERSONNEL

MORGAN SERVICES (Intérim)	Tél : 02 41 24 07 18	email : m.robichon@morgan-services.fr
POLE EMPLOI	Tél : 02 41 24 17 20 ou 02 41 72 13 50	
TRINITY Anne-Caroline POUDAT	Tél/Fax : 02 40 14 31 76	email : courriertrinity@yahoo.fr
CITYONE Charlotte ROUSSEAU	Tél : 06 23 74 54 78	email : charlotte.rousseau@cityone.fr

SIGNALÉTIQUE

ART DIVA	Tél : 02 41 69 95 97	email : contact@art-diva.net
SIGNATURE Julien RETIF	Tél : 02 41 60 20 00	email : j.retif@signature-pub.com
LA SIGNATURE DECORATIVE	Tél : 02 41 80 08 25	email : contact@lsdpub.fr

LOCATION DE VERRES

CAVES DE L'AUTHION Patrice BLOUIN	Tél : 02 41 91 20 20	email : contact@cavedelauthion.fr site : https://www.cavedelauthion.com/les-verres
---	----------------------	---



L'expertise de la Caisse d'Épargne
dédiée à la filière viticole

2 - CHARTE D'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET

Cette Charte concerne le Parc des Expositions et toute personne, client ou visiteur, utilisant les outils et services liés au réseau internet wifi de Destination Angers. Il s'agit d'un document informatif sur la déontologie qui s'impose à tout utilisateur du réseau.

L'exposant, s'engage :

- à suivre les dispositions de cette Charte qui prévoit les conditions générales d'utilisation de notre réseau
- à communiquer à ses propres collaborateurs et partenaires, ainsi qu'à toute personne intéressée, le contenu de la présente Charte par tout moyen à sa convenance

1. Sur l'accès au réseau par l'utilisateur

L'utilisateur destinataire de la présente Charte peut être notre client (commettant et préposés), ses propres clients, les divers prestataires intervenants sur le site du fait de l'évènement organisé par le client, ainsi que les visiteurs présents.

L'utilisateur bénéficie, après signature de son contrat de location et aux conditions prévues par celui-ci, d'un accès au réseau wifi.

Le Parc des Expositions s'efforcera, dans la mesure du possible, de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais ne garantit pas qu'il sera exempt de toute interruption.

L'utilisateur s'engage en outre à ne pas apporter volontairement de perturbations au système et à son fonctionnement.

2. Sur les conditions d'utilisation

Il est du devoir moral du Parc des Expositions d'Angers de rappeler aux utilisateurs d'internet et de messageries électroniques, que nombre de règles de droit régissent cette utilisation afin de prévenir ou sanctionner des actes illicites, notamment en matière de protection de la vie privée et de protection des mineurs, de respect des lois concernant la propriété littéraire ou artistique, de respect des lois informatique et libertés...etc...

Sont ainsi punis, sans que cette liste soit exhaustive, par le droit français :

- l'atteinte à la vie privée
- la diffamation et l'injure
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption de mineurs, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur
- la diffusion de messages à caractère pornographique, violent ou terroriste
- l'incitation à la consommation de substances interdites
- la provocation aux crimes et délits, la provocation au suicide, à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence, l'apologie de tout crime, la négation de crimes contre l'humanité
- la contrefaçon de marques, la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit ou d'une prestation de droit voisin en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, l'utilisation d'un logiciel dans un cadre autre que celui prévu par la licence qui lui est attachée

Destination Angers est fortement attachée aux valeurs fondamentales qui régissent notre société, aux règles protectrices des intérêts des personnes et du respect de l'ordre public. Le Parc des Expositions d'Angers pourra être amené, sur demande des autorités publiques, à transmettre les registres de connexion si des activités illicites sont supposées ou constatées à l'occasion de l'utilisation de ses services internet (loi 2006-64 du 23 janvier 2006, décret 2006-358 du 24 mars 2006).

Il sera ainsi donné accès facile, permanent et direct aux autorités d'enquête et de répression, aux informations identifiant les utilisateurs de notre réseau (noms, adresses électroniques IP,...), ainsi qu'aux données relatives aux fournisseurs et aux services utilisés lors de la présence de l'utilisateur sur notre réseau wifi.



3 - INSTALLATION

MONTAGE - DÉMONTAGE	P.20
LIVRAISON	P.21
LEVAGE MANUTENTION	P.21

3 - MONTAGE - DÉMONTAGE

Les e-badges sont obligatoires pendant les périodes de montage et de démontage, seules les personnes badgées auront accès au Salon.

Pour des raisons de sécurité et de lutte contre les vols, les gardiens seront habilités à vous demander de présenter votre badge.

À noter : ces badges n'auront aucune validité pendant le salon.

Consulter le plan - page 10

HORAIRES MONTAGE

Les exposants pourront accéder à leur emplacement le :

- **Vendredi 28 janvier de 8h à 17h**
(dernière entrée 1h avant la fermeture)
> Accès portail 3
- **Samedi 29 janvier : FERMÉ**
- **Dimanche 30 janvier de 9h à 21h**
(dernière entrée 1h avant la fermeture)
> Accès portails 3 et 5
- **Lundi 31 janvier à partir de 7h30**
> Accès portail 3 et 5

Merci de noter que le dimanche 30 janvier, le Commissariat Général n'ouvre ses portes qu'à 11h00.

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le lundi 31 à 8h30.

Aucun retard ne sera admis

ATTENTION : tout exposant ne venant monter son stand que le lundi 31 janvier à partir de 7h30 devra :

- **PRÉVENIR AU PRÉALABLE SON CONTACT COMMERCIAL :**
 - Margaux AUBIER - 02 53 61 70 18 ou margaux.aubier@destination-angers.com
 - Véronique DAUTRICHE - 02 41 93 40 51 ou veronique.dautriche@destination-angers.com
- **Avoir réglé sa facture totale avant le 10 janvier 2022 de manière à ce que nos services puissent envoyer les e-badges exposants sans lesquels l'accès au Parc des Expositions n'est pas possible.**
- **Stationner sur le parking exposant, accès portail 3 (prévoir un diable) ou parking 5.**

L'ouverture du salon aux visiteurs professionnels aura lieu le lundi 31 janvier à 9H.

Accès

L'accès aux bâtiments pour les véhicules est réglementé. Voir plan d'accès page 10 avec portails réservés : Portail 3 le vendredi 28 janvier et portails 3 et 5 le dimanche 30 janvier.

HORAIRES DÉMONTAGE

Mardi 1er février de 18h30 à 21h
Mercredi 2 février de 8h à 18h

Le rangement et le démontage des stands ne devront en aucun cas commencer avant la clôture du salon soit le **mardi 1er février à 18h.**

Les exposants ne respectant pas cette clause du règlement pourront se voir exclure des prochaines éditions.

Les portails du Parc ne seront ouverts qu'après évacuation des visiteurs en accord avec le Chargé de Sécurité et ce à partir de 18h30.

Votre stand devra impérativement être libéré le mercredi 2 février à 18h.

Accès

Merci de respecter les mêmes accès que pour le montage, (portails 3 et 5).

RÉCAPITULATIF HORAIRES DE MONTAGE ET DÉMONTAGE

	V28	D30	L31	M01	M02
7H30					
8H	MONTAGE		MONTAGE		
8H30					
9H					
12H			SALON DES VINS DE LOIRE		
17H					
18H					
18H30				DÉMONTAGE	
19H					
21H					

3- LIVRAISON - LEVAGE MANUTENTION

LIVRAISON

En cas de livraison de marchandises pour votre stand par un transporteur, **vous devez être présent sur le stand à l'arrivée des marchandises afin d'en prendre livraison.**

Le Salon ne pourra en aucun cas réceptionner la marchandise qui, si vous êtes absent, sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part.

Le Salon et l'assureur n'assument aucune responsabilité pour les avaries, vols, dommages, etc... survenus aux marchandises, matériaux, équipements, personnes, pendant la durée de l'installation, du déménagement et du transport.

ADRESSE DE LIVRAISON

PARC DES EXPOSITIONS / SALON DES VINS DE LOIRE
Route de Paris – 49044 ANGERS CEDEX 01
Hall+ Allée + n° stand

N° de portable de l'expéditeur :

Préciser la date et l'heure de votre présence à votre transporteur pour réceptionner la marchandise.

LEVAGE MANUTENTION

Pour tous travaux de levage, manutention, stockage containers etc...

Contactez :

LOIRE MAINE MANUTENTION : location de chariot sans chauffeur
Tél : 02 41 34 73 33
location@lmm49.com
(cf page 34)

Attention :
Les équipes du Parc des Expositions n'effectuent aucun déchargement et rechargement

N'oubliez pas de faire votre réservation pour le démontage, et de déclarer vos engins et vos chauffeurs.



4 - PENDANT LE SALON

E-BADGES EXPOSANTS	P. 23
RESTAURATION	P. 23

4 - PENDANT LE SALON

E-BADGES EXPOSANT

E-BADGES EXPOSANT

Vous disposez d'e-badges que vous devrez pouvoir présenter en permanence pendant toute la durée du salon.

Les e-badges vous seront transmis exclusivement par e-mail qu'après **règlement du solde de votre stand**.

Dans le cas contraire, le lien d'accès à votre plateforme de création d'e-badges vous sera remis au Commissariat Général lors de votre installation, contre paiement du solde de votre participation.

Afin d'éviter les files d'attente au Commissariat Général, nous vous conseillons vivement de régler le solde avant le 10 janvier.

ATTENTION : si vous venez monter votre stand le lundi 31 janvier matin, vous devrez avoir payé votre facture avant le 10 janvier 2022.

N'oubliez pas de **prévoir des e-badges pour tous les membres de votre entreprise**.

Ils ne pourront pas utiliser les invitations réservées exclusivement aux acheteurs professionnels et aucun appel d'exposant ne sera fait à l'entrée.

Les e-badges exposants vous **permettront d'accéder aux parkings exposants**.

RESTAURATION

Toute la restauration (assise, rapide, etc...) du Salon des Vins de Loire, est **rassemblée dans Novaxia Bas**. Vous y trouverez :

- Le restaurant proposé par les Appellations Bourgueil et Montlouis-sur-Loire.
- Le **Restaurant du Campus de la Gastronomie**. Le Campus de la Gastronomie a été créé en 2018 par la CCI du Maine-et-Loire, l'École Supérieure d'Agricultures et l'Université d'Angers, pour répondre aux besoins en compétences de l'ensemble des acteurs, de la parcelle à la papille. Découvrez son restaurant éphémère Anjou-Saumur, en partenariat avec la Fédération Viticole Anjou-Saumur et le Restaurant l'Hoirie.
- Sans oublier, une proposition de restauration rapide.



5 - RÉGLEMENTATION

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE À RESPECTER	P. 25
GESTION DES DÉCHETS	P. 26
GARDIENNAGE	P. 27
ASSURANCES	P. 27
COMMISSION DE SÉCURITÉ	P. 28-29

5 - RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE À RESPECTER

Port du badge montage et démontage : Obligatoire pour accéder au Salon

Port des Équipements de Protection Individuelles :

Chaussures de Sécurité : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.

Casque : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tâche présentant un risque.

Gants, lunettes de protection pour les tâches à risques particuliers



Le levage et le transport de personnel ne peuvent être fait qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

Documents obligatoires à présenter sur le site

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour



Travail en hauteur : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective. Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.



Les outillages électriques ou électroportatifs doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

Interdiction de fumer dans les Halls : au montage – démontage et pendant le Salon

Respecter les allées de circulation : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention

Assurer en permanence : le nettoyage et l'entretien de son stand et de sa zone périphérique

Système d'aspiration : les outillages électriques, fixes ou électroportatifs pour être acceptés dans le hall, doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières.

5 - GESTION DES DÉCHETS

IMPORTANT ! Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon, et dans le cadre d'une démarche globale Développement durable, Destination Angers vous propose une organisation de la gestion des déchets.

En 2017, au Parc des Expositions, sur les manifestations organisées ou accueillies :

40 % des déchets ont été valorisés sur les 104 tonnes générées sur l'année
52 % de la moquette sur les 102 000 m² posés, ont été valorisés par notre fournisseur en sous couche de tapis de voiture

PENDANT LE MONTAGE ET DÉMONTAGE

Deux unités de tri et de valorisation des déchets seront mises en place pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation : devant Novaxia / derrière Grand Palais :

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 5 catégories :

- Carton
- Verre
- Ferraille, bois
- Film plastique
- Matières non valorisables (déchets ménagers et autres déchets non valorisables).

Aucun autre container ne sera installé sur le site.

Vous serez accueilli dans chaque unité de tri par une personne en charge de faciliter le bon tri. Un document récapitulatif et un plan d'implantation des unités de tri vous seront remis lors de votre arrivée au Parc des Expositions.

PENDANT LE SALON

A la fermeture du Salon, chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles du reste des déchets.

5 - GARDIENNAGE - ASSURANCES

GARDIENNAGE

L'organisation du salon se charge de la surveillance générale dans les meilleures conditions mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.

Gardiennage de nuit à partir du dimanche 30 janvier à 18H au mardi 1^{er} février à 21H.

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements des stands qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

QUELQUES CONSEILS :

Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.

Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en votre absence.

A la fermeture, recouvrir votre stand d'un filet ou bâche (M2) ou fermer l'accès de votre stand.

Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.

Pendant le Salon, nous vous conseillons vivement de sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins informatiques).

Pour le démontage, nous vous recommandons vivement de déménager vos objets de valeur dès le mardi soir.

ASSURANCE

« L'exposant doit obligatoirement souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une Assurance Responsabilité Civile générale (activité « exposant ») et une Assurance Dommages aux Biens.

A minima, seront donc couverts :

les dommages de toute nature (corporels, matériels, immatériels, consécutifs ou non consécutifs) causés à tous tiers, les incidents notamment pendant le montage et le démontage (conformément aux dates indiquées au présent dossier), les risques matériels du stand et les installations de l'exposant (produits, mobiliers, décoration...).

Le montant minimum de garantie est d'1,5 M € par sinistre (montant minimum porté à 7,5 M € par sinistre spécifiquement en dommages corporels).

Pour valider son inscription, l'exposant doit en fournir l'attestation ».

5 - COMMISSION DE SÉCURITÉ

Comme toutes les manifestations similaires, le Salon des Vins de Loire, et avec lui ses exposants, est tenu de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.
Voir dossier « Règlement de sécurité ».

CHARGÉ DE SÉCURITÉ

SARL PLUYETTE - LEMARCHAND - 4 place du Général Clémenceau - 85100 LES SABLES D'OLONNE
Bruno BEUNEUX Tél : 06 79 21 89 71

VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

La visite de la Commission de Sécurité aura lieu le **lundi 31 janvier dès 8 heures**.
Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée.
Toutefois, le chargé de sécurité agréé par le Salon des Vins de Loire examinera la conformité des stands dès le dimanche 30 janvier.

Vos installateurs de stands doivent fournir les procès verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands.

Pour des aménagements spéciaux, stands à étages etc... Les dossiers de sécurité doivent être fournis.
En page suivante, vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir.

MATÉRIAUX

En fonction de leur réaction au feu, les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants : (dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement)

- M0 ou A normes Européennes = Incombustible
- M1 ou B normes Européennes = Non inflammable
- M2 ou C normes Européennes = Difficilement inflammable
- M3 ou D normes Européennes = Moyennement inflammable
- M4 ou E normes Européennes = Facilement inflammable

MATERIAUX	AUTORISE	DOCUMENT A FOURNIR
Bois (ou composite à base de bois) > 18 mm non stratifié	Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté contre-plaqué	Néant (matériaux assimilés a M3)
Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm, stratifié	M3 d'origine ou D normes Européennes	Procès-verbaux M3 (ou Labels sur matériaux)
Contre-plaqué - Aggloméré < 5 mm composite à base de bois	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1 ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Moquettes au sol	Naturel : M4 ou E normes Européennes Synthétique : M3 ou D normes Européennes	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou cetificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Matières plastiques (plaques, lettres)	M1 ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Peintures	Sur support M0 , M1 ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique) interdite	Procès-verbaux de support
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé ou B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de synthèse	M1 d'origine (ignifugation interdite) ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Décoration collée ou agrafée (papier)	Sans justification si collée sur toute la surface ou agrafée tous les 5 cm en pose fractionnée	
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location)
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés	Procès verbaux, certificats ou justificatifs telles que facture
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du chargé de sécurité



SALON DES VINS DE LOIRE 2022

BON DE COMMANDE

EXPOSANT :

CODE CLIENT : STAND :

6 - BONS DE COMMANDE

BON DE COMMANDE GÉNÉRAL	P.31
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DU COMPTEUR ÉLECTRIQUE	P.32
DEMANDE ÉLINGUES & ACCROCHES	P.33
LOIRE MAINE MANUTENTION	P.34
BON DE COMMANDE - STAND MODULAIRE	P.35-36
CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE	P.37
MÉMENTO	P.38

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	QUANTITÉ	PU HT	PU TTC*	TOTAL TTC
E-INVITATION (lot de 10)* - Français / Anglais		30 €	33 €	
E-BADGES		10 €	12 €	
MOBILIER - KIT 1 : comptoir bois + 2 tabourets - KIT 2 : ensemble 1 table haute ronde + 3 chaises		200 € 150 €	240 € 180 €	
ÉLECTRICITÉ : TYPE DE BRANCHEMENT				
Compteur Mono 2 Kw		200 €	240 €	
Compteur Mono 4 Kw		240 €	288 €	
Compteur Mono 6 Kw		300 €	360 €	
Compteur Tri 6 Kw		470 €	564 €	
Augmentation de puissance : passage de 2 à 4 Kw		40€	48 €	
RAIL DE 3 SPOTS, le rail (Pas de spot possible pour les stands sans cloison)		65 €	78 €	
OUTILS DE COMMUNICATION				
VOTRE PUBLICITÉ sur www.salondesvinsdeloire.com - Bandeau en page d'accueil (haut de page – 3 annonceurs max) - Bandeau en page d'accueil (bas de page – 3 annonceurs max) - Bandeau en pages intérieures (en rotation avec 5 autres annonceurs)		300 € 250 € 200 €	360 € 300 € 240 €	
VOTRE LOGO sur le plan-liste des exposants (unique document imprimé en 2022)		500 €	600 €	
POSTS FACEBOOK / INSTAGRAM - 2 posts sur notre page Facebook (1 avant et 1 pendant le salon) - 2 posts sur notre page Instagram (1 avant et 1 pendant le salon)		200 € 200 €	240 € 240 €	
PLATEFORME EVENEMENTIELLE - Présentation d'un produit / service supplémentaire - Vidéo de présentation sur la fiche entreprise - Fond d'accueil personnalisé sur fiche entreprise - Bandeau vertical publicitaire sur fiche entreprise - Notification «Push» (vers toutes les personnes ayant téléchargé l'application) - Encart pub sur la HomePage & «Splash Screen»		70 € 250 € 220 € 150 € 500 € 900 €	84 € 300 € 264 € 180 € 600 € 1080 €	
* Base TVA 20% (Taux en vigueur au 01/01/2014) et 10 % pour les invitations.				TOTAL TTC*

Cette demande non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

BON DE COMMANDE A RETOURNER :

- par courrier, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre d'Angers Loire Tourisme Expo Congres (Altec)
- ou par mail accompagné de l'ordre de virement à : margaux.aubier@destination-angers.com

Paielement par virement bancaire à notre banque :

CRÉDIT MUTUEL D'ANJOU : IBAN : FR 76 - 1027 8394 4900 0250 5380 147 - BIC : CMCIFR2A

(Merci d'indiquer votre raison sociale dans l'intitulé du virement)

Date :

Signature et nom du commanditaire :

CROQUIS DE POSITIONNEMENT

COMPTEUR ÉLECTRIQUE



À NOUS RETOURNER AVANT LE 17 JANVIER 2022
par mail : isabelle.houssin@destination-angers.com

RAISON SOCIALE :

NOM DU SIGNATAIRE : TELEPHONE :

Hall - Allée - n° de stand :

Merci d'indiquer sur votre schéma, les allées et/ou les stands voisins.

Par défaut, nous vous rappelons que le compteur se situe d'une manière générale dans l'angle en fond de stand à terre.

ÉCHELLE : 1 carreau = 1m²

CROQUIS DE POSITIONNEMENT DU COMPTEUR ELECTRIQUE

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquer la position des allées – le nom ou le numéro des stands avoisinants.

Compteur positionné au sol.



DEMANDE D'AUTORISATION ÉLINGUES & ACCROCHES

Accrochage interdit sans autorisation

A retourner avant le 17 janvier 2022

DESTINATION ANGERS – Salon des Vins de Loire
Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02 41 93 40 40

Ou par mail : isabelle.houssin@destination-angers.com

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée d'un plan côté, orienté et à l'échelle, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage

Société :

Responsable :

Email :

Tél.

Hall : N° stand : Surface :m²

Date :

Signature :

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

.....

.....

.....

Poids total certifié :

Poids par élingue (impératif) :

Dimensions :

Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :

Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures.

Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés.
Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.



**LOIRE MAINE
MANUTENTION**

Vente, location et entretien

Zone Industrielle
28 bis Bd de l'industrie
49000 ÉCOUFLANT
Tél : 02.41.34.73.33

Au service de votre manutention

Présent au

**LE SALON
DES
VINS
DE
Loire**



**Lun 31 JANVIER
Mar 1^{er} FÉVRIER 2022**

**ANGERS / FRANCE
PARC DES EXPOSITIONS**

**A 2 MN DU PARC EXPO D'ANGERS, LOCATION COURTE,
MOYENNE ET LONGUE DUREE, VENTE ET SAV DE
MATERIELS DE MANUTENTION**

NOS MATERIELS SONT A DISPOSITION SUR LE SITE DU PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS DURANT LES PERIODES DE MONTAGE ET DE DEMONTAGE.
TARIF LOCATION SANS CHAUFFEUR

CHARIOT THERMIQUE(<i>suivant disponibilité</i>)	FORFAIT 1/2 JOURNEE
CHARIOT 1500 kgs à 1800 kgs (cocher la case)	92.00 € H.T. ☐
CHARIOT 2500 kgs à 3500 kgs (cocher la case)	94.00 € H.T. ☐
Sans rallonges de fourches	

Transport, carburant, assurance circulation, vol, incendie et bris de machine compris.

La conduite de nos matériels est soumise à une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. Nous vous demandons de nous fournir une copie de cette autorisation ou CACES 3 avec votre réservation.

Vous pouvez dès maintenant réserver votre chariot élévateur ou nacelle au 02 41 34 73 33, par mail : location@lmm49.com ou par fax 02 41 43 34 11.

VOTRE CACHET ou COORDONNÉES :

NOM DE L'INTERLOCUTEUR

Qui se servira du chariot + N° portable :

Période De Location Souhaitée : Pour le montage matin 8h-12h :

Pour le montage après-midi 14h-17h :

Pour le démontage soir 18h

Pour le démontage matin 8h-12h :

Pour le démontage après-midi 14h-17h :

**A respecter
impérativement**

www.lmm49.com

BON DE COMMANDE STAND MODULAIRE

ORDER FORM Modular Stand

Société/ Company : _____

Adresse/ Adress : _____

Pays/ Country : _____ Tel : _____ Fax : _____

Email : _____

Exposition/ *Exhibition* : _____

Responsable du stand/ *Exhibition manager* : _____

Nom du stand/ *Stand name* : _____

Bâtiment/ Hall : _____

N° stand/ *Stand number* :

N° TVA/ Value-added tax number :

N° SIRET/ Registration *number* company: _____

NB : Les commandes prises sur place seront majorées de 25% dans la limite du stock disponible

NB : Orders made on site will be increased by 25% within the limits of the available stock

RÉF : DÉSIGNATION	PU HT	QTÉ	PT HT
1- Cloison pleine Ht.2,40m x l.1m / Wall panel 2,40 x 1m	67 €		
2- Cloison pleine Ht.2,40m x l.0,50m / Wall panel 2,40 x 0,50m	54 €		
3- Cloison pleine Ht.1,10m x l.1m / Wall panel 1,10 x 1m	55 €		
4- Cloison vitrée Ht.2,40m x l.1m / Glazed wall panel 2,40 x 1m	93 €		
5- Porte pleine Ht.2,40m x l.1m / Door 2,40 x 1m	149 €		
6- Étagère droite 1m x P.0,30m / Levelled shelf 1 x 0,30m	34 €		
7- Étagère inclinée 1m x P.0,30m / At 45° angle shelf 1 x 0,30m	38 €		
8- Étagère de réserve 3 niveaux 1m x P.0,30m / Store room shelving system (3 shelves)	91 €		
9- Réserve 1m² en angle de stand (1 cloison + 1 porte fermant à clé) / 1m² store room at an angle of the booth (1 panel and a locking door)	216 €		
10- Réserve 2m² en angle de stand (2 cloisons + 1 porte fermant à clé) / 2m² store room at an angle of the booth (2 panels and a locking door)	282 €		
11- Réserve 1m² sur stand nu (3 cloisons + 1 porte fermant à clé) / 1m² store room on a bare booth (3 panels and a locking door)	349 €		
12- Réserve 2m² sur stand nu (5 cloisons + 1 porte fermant à clé) / 2m² store room on a bare booth (5 panels and a locking door)	482 €		

Total HT : _____

Frais de dossier H.T : 15 €
T.V.A 20%

TOTAL TTC : _____

BON DE COMMANDE STAND MODULAIRE

ODER FORM Modular Stand

RÈGLEMENT/ *Payment conditions :*

- 100% par chèque ou virement à la commande/ *100% by cheque or bank transfer with order*
- Toute commande non accompagnée de l'intégralité du règlement ne pourra être prise en considération/ *Any order not fully paid will not be dealt with*
- Les prix sont entendus pour la durée du salon/ *Prices stand for the duration of the show*

A full page of blank graph paper with a uniform grid of small squares. The grid consists of 20 columns and 20 rows, creating a total of 400 squares. The lines are thin and black, set against a white background. There are no margins or additional markings on the page.

Date : du _____ au _____

Non du signataire/ *Name of signer* : _____

Signature et cachet/ *Signature and stamp* :

À retourner à
GL events Live GRAND OUEST

Agnès MAHE
02 40 34 78 84
agnes.mahe@gl-events.com

CONTACT : 02 40 34 78 84 - agnes.mahe@gl-events.com

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

Un seul et unique numéro : 07 60 31 47 19

En cas d'accident

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

En cas d'incendie

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.

Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.

Evacuer et se réunir en extérieur.

NUMÉROS UTILES

HÔPITAL (Accueil urgence).....02 41 35 37 12

CENTRE ANTI POISON.....02 41 48 21 21

CENTRE DE LA MAIN.....02 41 86 86 41

5 - MEMENTO

HORAIRES VISITEURS

Lundi 31 janvier : 9h - 19h

Mardi 1 février : 9h - 18h

COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Dans le Grand Palais (sous le restaurant)

Le vendredi 28 janvier (14H - 17H)

et du **dimanche 30 janvier**

au mardi 1er février 2022.

Horaires d'ouverture p.5

Tél : 02 41 93 40 30

Contacts commerciaux :

Margaux AUBIER : 02 53 61 70 18

(margaux.aubier@destination-angers.com)

Véronique Dautriche : 02 41 93 40 51

(veronique.dautriche@destination-angers.com)

Contact administratif :

Isabelle HOUSSIN : 02 53 61 70 17

ou 02 41 93 40 40

(isabelle.houssin@destination-angers.com)

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Visite de la Commission de Sécurité :

Lundi 31 janvier par la société

PLUYETTE - LEMARCHAND,

Chargé de Sécurité M. BEUNEUX

Tél : 06 79 21 89 71

GARDIENNAGE DE NUIT

À partir du dimanche 30 janvier à 18H jusqu'au
mardi 1^{er} février à 21H.

HORAIRES MONTAGE DÉMONTAGE

MONTAGE		
Vendredi 28	Dimanche 30	Lundi 31
14H - 17h Accès portail 3	9H - 21H Accès portails 3 et 5	à partir de 7H30* Accès portail 3 + parking 5

* Cf page 20

DÉMONTAGE	
Mardi 1 février	Mercredi 2 février
18H30 - 21H	8H - 18H
Pour des raisons de sécurité, les portails ne seront ouverts qu'à partir de 18h30 Aucun démontage ne sera autorisé avant	

Accès aux portails, page 20 et plan page 10

Liste des prestataires, pages 16-17

Retrouvez toutes les informations pratiques,
les bons de commande sur
www.salondesvinsdeloire.com

ESPACE EXPOSANT

SALON DES VINS DE LOIRE - Parc des Expositions d'Angers

Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

Tél : 02 41 93 40 40 - www.salondesvinsdeloire.com

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

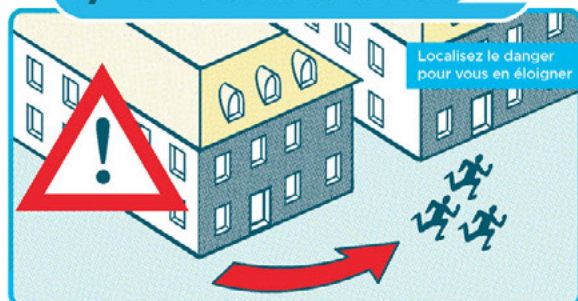
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

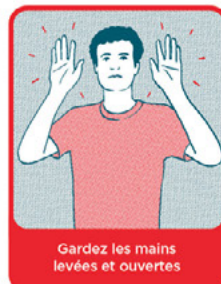
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**